Marchés publics de maîtrise d'oeuvre

Les marchés publics de maîtrise d'œuvre

3 jours (21h00) | 4,6/5 | MP-8971016 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 2 120 € ht

Formations Compétences Métier › Marchés publics › Marchés publics de maîtrise d'oeuvre

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Retenir les bonnes options pour la maîtrise d'ouvrage publique pour engager à bien son opération de construction avec la maîtrise d'œuvre
- Analyser et formaliser les relations entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre
- Gérer l'exécution de ses marchés de MOE

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.
En fin de formation, un retour d'expériences à distance est organisé, via un dispositif de classe virtuelle, pour un feedback à froid et des échanges sur les pratiques depuis la fin du présentiel.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

- Connaître la réglementation générale des marchés publics
- Avoir des connaissances en maîtrise d'œuvre

Public concerné

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés, AMO
- Responsables des services juridiques et techniques
- Maîtres d'œuvre....

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Identifier les objectifs, le champ d'application et les fondements du livre IV du Code de la commande publique dédié aux constructions publiques

- La qualité des constructions et l'optimisation des coûts
- Maîtres d'ouvrage : identifier les personnes soumises au livre IV du CCP
- Les opérations concernées
- Les principes fondateurs
- La possibilité de recours aux marchés globaux
- Marché de conception-réalisation, marché global de performance
- Obligation d'identifier l'équipe de maîtrise d'œuvre

Pratiquer la maîtrise d'ouvrage publique

- La programmation et le choix du processus de construction
- L'opportunité du transfert de maîtrise d'ouvrage ou d'une co-maîtrise d'ouvrage
- Déléguer la maîtrise d'ouvrage : le mandataire, le contrat de mandat et les obligations du mandataire
- Faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage : l'assistance ponctuelle et le recours à la conduite d'opérations

Exercice d'application : définition des clauses essentielles du contrat de mandat

L'élaboration et le contenu du marché de maîtrise d'œuvre

- Définir les missions de la maîtrise d'œuvre
- Les éléments de mission : ESQ, APS, APD, PRO, EXE, VISA, ACT, DET, AOR...
- La mission de base pour les opérations de bâtiment.
- Le cas des opérations de réhabilitation et l'utilité de l'accord-cadre
- La mission à confier en infrastructure
- Les missions complémentaires
- La particularité de la mission en cas de consultation anticipée des entreprises
- Préciser les engagements du maître d'œuvre sur le coût des travaux
- Établir la rémunération du maître d'œuvre
- Les bases du forfait et le passage à une rémunération définitive
- Responsabilité : la faute de conception, le devoir de conseil et le défaut de surveillance

Comment choisir son équipe de maîtrise d'œuvre eu égard aux règles du Code de la commande publique

- La procédure adaptée
- Le concours
- La procédure avec négociation, l'appel d'offres et le dialogue compétitif

Exercice d'application : identifier les clauses majeures de l'accord-cadre

Sécuriser l'exécution de ses contrats de MOE

- Les clauses essentielles du marché au vu du nouveau CCAG : points de vigilance
- La relation avec les autres partenaires de l'opération (CT, CSPS, Ent.)
- Les engagements sur le coût des ouvrages
- Les aléas, les imprévus et les modifications décidées par le maître d'ouvrage
- Les sanctions applicables en cas de retard ou de défaillance des maîtres d'œuvre
- Le solde du contrat de maîtrise d'œuvre
- Le régime d'indemnisation en cas d'annulation, de résolution ou résiliation du contrat

Étude de cas : identification des aléas de la gestion contractuelle d'une opération

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.